**Nations-Unies,**

**Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement,**

**Huitième session de travail**

**5-7 Juillet 2017**

**Item 7.**

***Discussion on the way forward***

**Intervention de la France**

Monsieur le Président,

Je souhaiterais tout d’abord vous remercier sincèrement, ainsi que les membres du Bureau, le secrétariat et l’ensemble des intervenants pour la qualité des échanges lors des discussions plénières et des réflexions thématiques.

La délégation française s’inscrit dans la droite ligne de la déclaration prononcée par le représentant de l’Union européenne.

L’organisation de discussions thématiques, l’une sur la promotion de l’égalité et la lutte contre la discrimination, l’autre sur les négligences violences et abus, nous a permis d’entamer des discussions de fond sur la mise en application des droits des personnes âgées. Ce format s’est révélé un excellent moyen de dépasser le clivage quelque peu artificiel entre Etats concernant l’adoption d’une éventuelle convention spécifique aux droits des personnes âgées. Nous avons en effet pu échanger sur les bonnes pratiques de nos pays respectifs et les défis communs, de manière concrète.

Les réflexions engagées ont montré la détermination des Etats à garantir le respect effectif des personnes âgées. Nous avons vus que de nombreux pays ont ainsi pris des mesures innovantes afin de rendre la société plus inclusive et adaptée au vieillissement de la population.

Ces actions prouvent qu’il est nécessaire d’utiliser de manière approfondie l’ensemble des ressources déjà existantes. Il semble également essentiel de s’accorder sur les domaines prioritaires d’action garantissant le respect des droits des personnes âgées.

Je souhaiterais simplement rappeler à cet égard quelques défis majeurs posés par le vieillissement de la population et pour lesquels nous devons prendre des **mesures innovantes et inclusives** :

Il s’agit d’adopter une politique de **prévention** vis-à-vis de la perte d’autonomie pour que les personnes âgées puissent vieillir en meilleure santé et conserver une vie indépendante et autodéterminée.

Il convient ensuite de **promouvoir la bientraitance** pour éviter les violences, abus et négligences envers les personnes âgées.

La **formation des professionnels** et l’accompagnement des aidants restent les principaux leviers de diminution des maltraitances à l’égard des personnes âgées.

Enfin, il faut accomplir un effort général de sensibilisation de la société au vieillissement de la population, notamment en véhiculant une **image positive de l’avancée en âge**. En effet, l’inclusion des personnes âgées passe avant tout par une participation active à la vie de la société.

Merci Monsieur le président./